



Le Président Rajoelina montrant le Madécassol, produit par les laboratoires Bayer à Leverkusen en Allemagne

Le 11 mai 2020, lors de l'entretien en duplex, organisé conjointement par France 24 et Radio France internationale, le Président Andry Rajoelina avait parlé du Mediator. Replaçons-nous d'abord dans le contexte.



Christophe Boisbouvier, Rfi : « (...) *Monsieur le Président, tout le monde n'est pas convaincu par ces preuves dont vous parlez* (Ndlr : France plus de 26.000 morts ; Madagascar zéro décès en ce 11 mai 2020), *et ce n'est pas n'importe qui: l'UNION AFRICAINE, la CEDEAO, et surtout l'OMS, le bureau Afrique de l'OMS, ont multiplié les mises en garde, ces derniers jours, contre l'illusion d'un remède miracle. Non seulement, l'OMS doute de l'efficacité du Covid-Organics mais elle craint des effets secondaires pour les gens qui consomment cette tisane* »

Andry Rajoelina : « *Oui, vous me citez, bien évidemment, la mise en garde du docteur Moeti*

(Ndrl : Matshidiso Rebecca Moeti du Botswana, première femme à occuper le poste de Directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique)

qui met en garde l'utilisation du Covid-Organics. J'aimerais juste poser la question : est-ce que le Mediator avait reçu et obtenu les autorisations ? Et ce que je demande comme question, aujourd'hui : combien de personnes sont mortes, en fait du médicament Mediator ? (...) »



Cela mis noir sur blanc, je suis persuadé que la majorité des auditeurs malagasy ignore totalement ce qu'est le Mediator et même comment cela s'écrit. Voici sa triste histoire où l'OMS (Organisation mondiale de la Santé créée le 7 avril 1948) a brillé par une totale absence.

Durant 33 ans, de 1976 à 2009, le Mediator a bénéficié d'une autorisation de mise sur le marché en France et a été commercialisé par le groupe pharmaceutique Servier créé en 1954. Servier est présent dans 149 pays est son chiffre d'affaires pour 2019 est de 4, 615 milliards d'euros... Le Mediator fut autorisé chez les personnes en surcharge pondérale, atteintes de diabète de type 2 où l'organisme ne produit pas suffisamment d'insuline, soit il résiste à l'insuline. Toutefois, ce traitement aux propriétés anorexigènes (diminuant l'appétit) a surtout été détourné et prescrit comme coupe-faim. Il est à l'origine du décès de 1.520 à 2.100 personnes en France, selon une expertise judiciaire (France Culture), à cause de son risque augmenté de valvulopathies cardiaques (Wikipedia).



Irène Frachon et son ouvrage

En 2010, les éditions « *Dialogue* » publie le livre intitulé : « **Mediator 150 mg : combien de morts ?** » . L'auteur est Irène

Frachon, pneumologue du CHU de Brest. De quoi retourne-t-il ?

« *Il s'agit de ma lutte, commencé en 2007, pour révéler, retracer au grand jour et dénoncer l'indication fallacieuse, le nature amphétaminique cachée et les risques pourtant déjà connus de ce médicament commercialisé par les laboratoires Servier, et dénoncés en vain par la Revue Prescrire depuis 1997* »



Mais qu'est-ce que le Mediator exactement ?

Commercialisé sur le marché français, sans une quelconque autorisation ni demande d'essais cliniques de la part l'OMS, en 1976, le Mediator a été fabriqué en usine par les laboratoires Servier. Il s'agit d'un médicament composé de benfluorex, une molécule active visant d'abord à diminuer les lipides (triglycérides et/ou cholestérol) circulant dans le sang. Il a ensuite été indiqué pour les patients en surpoids, atteints de diabète de type 2, selon son autorisation de mise sur le marché. Le benfluorex est une molécule hypoglycémiante, c'est-à-dire qu'elle favorise la synthèse du glycogène par le foie. Il a donc le pouvoir de diminuer le taux de glucose (sucre) dans le sang. Trois spécialités pharmaceutiques à base de benfluorex étaient alors commercialisées en France : le Médiateur (de 1976 à 2009) ; le Benfluorex Mylan 150 mg (médicament générique sorti en octobre 2009 et retiré le mois suivant du marché) et le Benfluorex Qualimed 150 mg (médicament générique sorti en octobre 2009 et retiré également le mois suivant du marché). Le Mediator a été retiré du marché français, italien et espagnol à partir de 2009, en raison d'un sur-risque de valvulopathies cardiaques.

Le scandale qui s'en est suivi est donc révélé dans le livre d'Irène Frachon, cité haut. En

résumé de nos propres recherches, le Mediator a été détourné de l'usage initial et prescrit à d'autres patients (non diabétiques) en guise de coupe-faim pour les aider à maigrir. Pourtant, le benfluorex entraîne la production de norfenfluramine dans le corps, une substance anorexigène (d'où les effets sur la perte de poids) faisant partie des amphétamines. Une substance que l'on retrouve dans deux autres médicaments des mêmes laboratoires Servier : l'Isoméride et le Pondéral. Ces coupe-faim ont été retirés de la vente en 1997 car ils présentaient des effets secondaires graves (hypertension artérielle pulmonaire responsable d'insuffisance cardiaque). Ces effets graves pour la santé avaient déjà été démontrés lors d'une étude menée, déjà, en 1995 par le Pr Lucien Abenham et l'équipe de pneumologues de l'hôpital Béclière à Clamart, une commune au Sud-ouest de Paris.

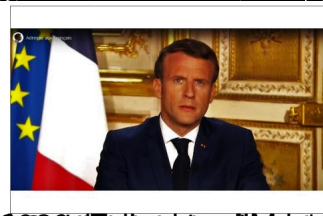


Ce scandale a même fait l'objet d'un film intitulé « *La fille de Brest* », réalisé par Emmanuelle Bercot, et sorti en 2016, avec l'actrice danoise Sidse Babett Knudsen et l'acteur français Benoît Magimel. Synopsis : Dans un hôpital de Brest, une pneumologue découvre un lien direct entre des morts suspectes et la prise d'un médicament commercialisé depuis 30 ans, le Mediator. De l'isolement des débuts à l'explosion médiatique de l'affaire, l'histoire, inspirée de la vie d'Irène Frachon, est une bataille de David c
ontre Goliath pour voir enfin triompher la vérité
. Le procès du Mediator

s'est ouvert le 23 septembre 2019 au Tribunal de Grande Instance de Paris, 10 ans après son retrait du marché français. Quatorze prévenus et onze personnes morales avaient été renvoyés en correctionnelle en septembre 2017. Parmi les personnes morales, les laboratoires Servier sont accusés de tromperie aggravée, escroquerie, blessures et homicides involontaires par violation délibérée et trafic d'influence. L'ANSM (Agence nationale française de sécurité du médicament), quant à elle, est accusée de blessures et homicides involontaires par négligence.



« La santé est infestée par la corruption des industries pharmaceutiques et de leurs sbires, comme le ministère de la santé, l'ordre des médecins, l'Inserm, les journalistes ou encore des animateurs TV »



DOSSIER / Mediator : L'affaire donnant raison au Président Andry Rajoelina

Publié le 13 mai 2020 - Rubrique: Politique

MIANDRY KENDRY TOHANA AN-DRAJOELINA NY TANDREFANA.

La Gazette
Institut Pasteur de Madagascar
L'heure de vérité!

Quelle est la véritable mesure à prendre ?

Confinement, déconfinement, reconfinement ...

Les bénéficiaires sont incertains
Les décisions prises n'ont fait qu'empêcher les choses !
Les doléances se multiplient
Un nouveau poste de police !
Augmentation progressive des prix
Un plan de relance économique attendu de l'Exécutif
Des automobilistes en difficulté
La pandémie tue 80 personnes
Fovana mahary valika !

Souvenirs inoubliables et visions réalisables
MY STRESS HAS TERRIBLY ATTERDARY NY COVID-19 (James J.)
L'affaire donnant raison au Président Andry Rajoelina

CLIQUEZ ICI

Mediator

LA FILLE DE BREST

OMS